

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2019 -

DÉCISION N° 19 - 07 - 066

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 2 juillet 2019 s'est réuni le mardi 15 octobre 2019 à partir de 10 heures au centre d'incendie et de secours de CHAVANAY, sis 135 Route Nationale 86 - 42410 CHAVANAY.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Georges DRU (Vice-président)
- Claude GIRAUD (Vice-président)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Décision 6 : Le transfert en pleine propriété du terrain d'assiette du centre d'incendie et de secours de Cordelle.

Il est donc proposé d'acquérir le terrain d'assiette figurant au plan cadastral rénové de la commune sous les références suivantes :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	C	1441	FORGEON EST	00 ha 94 a 72 ca

Un document d'arpentage va être commandé par le SDIS et réalisé par un géomètre-expert.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20191015-19-07-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2019

Affichage : 15/10/2019

Ladite cession sera régularisée par un acte authentique rédigé en la forme administrative par le SDIS de la Loire pour éviter les frais de notaire.

Cette cession est consentie à titre gratuit. Il est précisé que si le bien cédé n'était plus affecté par le SDIS de la Loire pour la réalisation de ses missions, il serait rétrocédé gratuitement à la commune.

Le conseil municipal de la commune de Cordelle validera de son côté, lors d'un prochain conseil municipal, le principe de cette cession et la procédure envisagée.

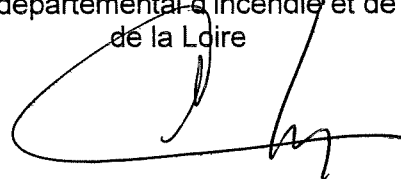
**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration approuve le transfert en pleine propriété du terrain d'assiette du centre d'incendie et de secours de Cordelle et autorise le Président à signer, aux conditions proposées, l'acte, en la forme administrative, afin de régulariser la transaction.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER

